



SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE DU MOUCHEROTTE ET DE LA PLACE AUX ENFANTS RUE TANANT SUITE À LA CONSULTATION

**Direction du Développement Social
et Territorial**

20/05/22

Direction de territoire secteur 1

**Mission Aménagement des espaces
publics**

**Bureau d'études Aménagement des
espaces publics**

Cette synthèse en date du 10/05/2022 présente le projet d'aménagement du square du Moucherotte et de la Place aux enfants rue Colonel Tanant défini suite à la consultation qui a eu lieu à l'automne 2021. Elle est enrichie des réponses apportées lors de la présentation du projet le 10/05/2022 par Gilles NAMUR, adjoint en charge de la nature en ville, des espaces publics, de la biodiversité et de la fraîcheur, et par les services de la Ville et de la Métropole.

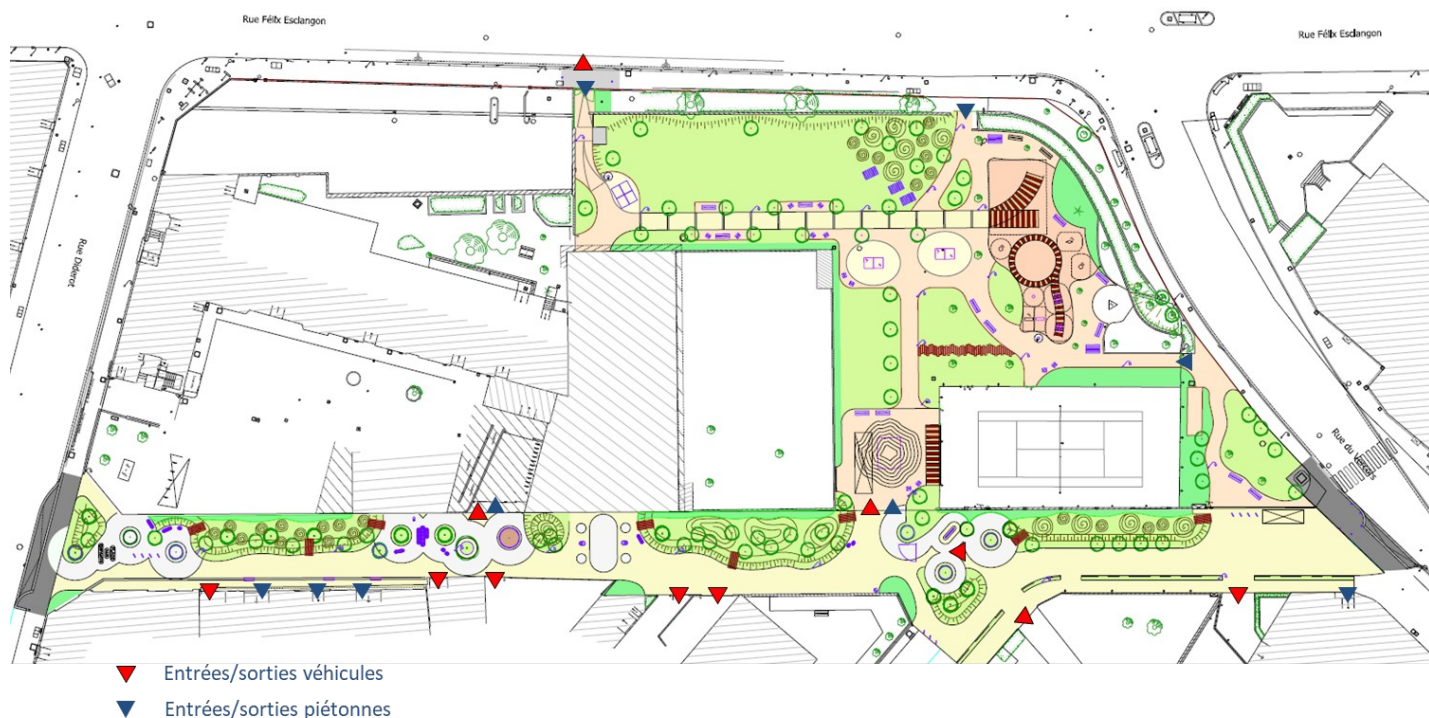
Cette consultation s'est déroulée selon plusieurs modalités :

- une consultation des enseignant-es et de l'équipe périscolaire le 16/11/2021
- un atelier le 27/11/2021 (24 participant-es)
- une consultation en ligne du 15 novembre au 15 décembre 2021 (64 participant-es)
- un temps d'échanges sur les projets participatifs le 10/01/2022 (4 participant-es).

Cette synthèse détaille les caractéristiques du projet en fonction des retours de la consultation. Trois catégories distinguent :

- les éléments qui correspondent au programme initial de la Ville et de la Métropole et qui ont été nourris lors de la consultation
- les éléments qui sont ressortis de la consultation et ont été ajoutés au projet (ces éléments ne faisaient pas partie du programme initial de la Ville et de la Métropole)
- les éléments issus de la consultation qui n'ont pas été retenus dans le projet final.

Esquisse du projet au 10/05/2022



Des sites de biodiversité / Un renforcement de la végétalisation

CORRESPOND AU PROGRAMME INITIAL DE LA VILLE, NOURRI LORS DE LA CONSULTATION :

- Une végétalisation renforcée, dont a minima plus de 81 arbres (plantation de 47 arbres rue Tanant, de 6/7 arbres à l'angle Vercors/Tanant et de 28 arbres dans le square) qui apporteront de l'ombre. Les caractéristiques du sous-sol de la rue Tanant permettent la plantation d'arbres.
- Des strates végétales variées pour le square et la Place aux enfants (des arbres de grande hauteur, des buissons, de la végétation basse, de la pelouse)
- La plantation de comestibles (fruitiers grimpants, petits fruits) : Les analyses de sol sont favorables et permettent de planter des comestibles. Les emplacements sont à affiner, même s'il est déjà retenu de végétaliser le mur de l'école avec des fruitiers palissés, des plantes grimpantes ou des cerisiers.
- Des aménagements fleuris ou odorants avec un travail sur des plantes grimpantes
- Une végétalisation de la placette rue Tanant / rue du Vercors avec une grande île végétale
- La végétalisation du mur du tennis côté rue Tanant

- Un remplacement de la haie de tuyas des arbres de grande hauteur, des conifères : c'est l'option retenue par la Ville pour amener de l'ombre sans générer un dépôt de feuilles à l'automne sur le terrain de tennis.
- Des jardins partagés possibles : pour suivre les conclusions de la réunion dédiée à ce sujet, il n'y aura pas de jardin partagé aménagé à ce stade mais il sera possible d'en implanter un à la demande d'un collectif d'habitant-es dans le futur, le long du mur de l'école côté Est.
- Une végétation adaptée à la sécheresse dans la Place aux enfants

Compléments apportés lors de la présentation : Le plan Canopée de la Métropole comprend la plantation d'arbres dès qu'il y a un aménagement. D'autres parties du quartier seront végétalisées, notamment sur la future placette vers le BHT2 et dans le cadre des travaux d'aménagements de rues.

RETENU SUITE A LA CONSULTATION :

- Une végétalisation de la rue Tanant sur les places de parking entre la rue Mayen et la rue du Vercors, contre le square (partie nord de la rue Tanant)

NON RETENU :

- La demande de ne pas planter d'arbres pour des questions d'entretien notamment à la chute des feuilles n'a pas été retenue. Le choix politique est de renforcer la végétalisation, pour répondre aux enjeux climatiques, de fraîcheur, de biodiversité, de santé mentale et de pollution (les arbres retiennent les micro-particules).

Un square adapté à la pratique sportive des jeunes

CORRESPOND AU PROGRAMME INITIAL DE LA VILLE, NOURRI LORS DE LA CONSULTATION :

- Une grande pelouse multiactivités
- Un mini terrain de basket-ball avec un arbre à basket (paniers à plusieurs hauteurs)
- Deux tables de ping-pong neuves
- Un mur d'escalade avec des prises basses pour réaliser des traversées
- Une piste d'athlétisme graduée en béton
- Une création de mur pour le tennis côté Ouest pour favoriser la pratique en solo
- Un terrain de tennis rénové en partie avec la réparation des filets pare-ballons et la reprise des marquages
- Pas d'aménagement dédié à la pratique de la pétanque ou du molkky mais une possibilité sur la partie en stabilisé

NON RETENU :

- Une aire de fitness : Le risque de nuisances est très important pour les riverains.

- Un skatepark et un terrain de foot et sports de ballon : La pratique de sports de ballon sera possible sur la pelouse multiactivités. Il n'est pas possible de réaliser ces aménagements par manque de place pour ces équipements et pour des questions des nuisances sonores. Ce besoin des jeunes est bien entendu, avec une réflexion sur des solutions dans d'autres quartiers.

Des aménagements ludiques pour les enfants

CORRESPOND AU PROGRAMME INITIAL DE LA VILLE, NOURRI LORS DE LA CONSULTATION :

- Le choix de la thématique du train pour les jeux
- Une nouvelle grande structure de jeu et une balançoire de type nid d'oiseau dans le square pour les 6-12 ans, avec un caractère d'inclusivité. Les infrastructures de type sportives permettent de répondre également à ce besoin exprimé.
- Des compléments de jeux pour les petits : une locomotive et un wagon pour des jeux de rôle
- Un espace ludo-sportif proche du parvis de l'école incluant des dispositifs ludiques de cheminement sur la Place aux enfants, un espace de jeu issu du travail de design commun à toutes les Places aux enfants (à l'aide d'un marquage au sol et des mats), une piste de course, des buttes pour des ludicités informelles
- Des espaces permettant des jeux informels : la butte, la pelouse multiactivités, la partie en stabilisé pour le moly, l'espace de jeu de la Place aux enfants...
- Le maintien de la vasque des petits pour répondre à l'intérêt des personnes qui apprécient ce jeu
- Une restauration des revêtements de sol : mise en place de sols souples sous les jeux et de stabilisé pour le reste de l'espace.
- La création de la "forêt des buttes" dans le Square du Moucherotte

NON RETENU :

- Sur l'interrogation sur la pertinence d'un espace ludique au sein de la Place aux enfants, le choix politique est de donner une vocation ludique aux Places aux enfants. Cela fait partie des principes de design. Le postulat repose sur le fait que l'aménagement va permettre de dissuader davantage la circulation et donc contribuer à apaiser. La ludicité est un usage positif qui doit décourager les mésusages.
- Le ballon fou : les habitant-es ont exprimé le fait que ce jeu était trop haut et peu compris. De plus les paniers de basket dans le Square jouent ce rôle.

Des sites de fraîcheur

CORRESPOND AU PROGRAMME INITIAL DE LA VILLE, NOURRI LORS DE LA CONSULTATION :

- Installation d'un 2^{ème} point d'eau dans le square et déplacement de la borne fontaine existante
- Installation d'un point d'eau rue Tanant

- Une désimperméabilisation de la rue Tanant avec des surfaces végétalisées

NON RETENU :

- Un souhait de présence de l'eau par des jets d'eau ludiques : d'autres parcs et jardins du secteur 1 ont des aires de jeux d'eau et ce type de jeu n'est pas financièrement possible.

Complément apporté lors de la présentation : L'enrobé de la place aux enfants sera enlevé pour laisser place à du béton, avec un granulat plus clair permettant de réduire l'albédo.

Des sites favorables à la santé

RETENU SUITE A LA CONSULTATION :

- Le maintien de la banquette végétalisée avec la clôture en rondins de bois dans le Square côté rue du Vercors

NON RETENU :

- La création d'une butte tout le long du Square côté Esclangon, cependant un petit talus sera créé.

Les entrées dans le square

RETENU SUITE A LA CONSULTATION :

- Un renoncement de la Ville à créer une entrée à l'angle Esclangon / Rue du Vercors (pour favoriser la traversée en diagonale)
- Un maintien de l'entrée existante côté Esclangon et rue du Vercors (entrée uniquement piétonne côté rue du Vercors)
- La création d'une entrée à l'ouest sur Esclangon et une au sud sur la rue Tanant
- Une distinction des modes d'entrée dans le square : des entrées piétonnes côté Esclangon et Vercors et une entrée ouverte sur la rue Tanant (partie piétonne) pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite et permettre la continuité entre la place aux enfants et le square

NON RETENU :

- Un square entièrement fermé (cette demande ne faisait pas consensus lors de la consultation) : Le square sera ouvert sur la rue Tanant, cependant, en cas de constat de mésusages, il sera possible sur le moyen terme de rajouter des clôtures basses et un portail entre le terrain de basket et la rue Tanant, avec une entrée conservée pour les services.

Des sites confortables, favorables à la convivialité

CORRESPOND AU PROGRAMME INITIAL DE LA VILLE, NOURRI LORS DE LA CONSULTATION :

- Des corbeilles publiques supplémentaires dans le square
- Du mobilier pour s'asseoir : des bancs, des bains de soleil dans le square et des assises type "pouf" dans la Place aux enfants (notamment à proximité de l'entrée de l'école)
- Du mobilier pour s'attabler : des tables de pique-nique dans le square et la place aux enfants
- Une suppression des clôtures intérieures du square
- Une absence d'éclairage la nuit pour réduire les risques de nuisances
- Une place dédiée au camion pizza sur la rue Tanant / placette côté rue du Vercors

RETENU SUITE A LA CONSULTATION :

- Une installation de toilettes sèches en 2023
- Un chantier ouvert au public sur des plantations
- Une aire canine aménagée côté rue du Vercors

NON RETENU :

- Le maintien de la grande table gradin : Elle ne sera pas maintenue sur la Place aux enfants mais intégrée dans le square.
- Une table sur la placette, à côté du camion pizza : il n'y aura pas de table sur ce site car les tables sont privilégiées dans le parc.
- Un souhait de buvette : la Ville ne souhaite pas mettre en place un aménagement pour ce type de commerce exploité par un privé, sur les espaces publics concernés.
- Un espace abrité devant l'école : la végétation des arbres, à terme, aura un rôle d'abri. Le budget ne permet pas de réaliser cet aménagement qui peut générer également des mésusages.
- Une boîte à livres : cet aménagement n'est pas prévu mais il est possible d'étudier sa réalisation dans le cadre d'un chantier ouvert au public sur demande d'un groupe d'habitant-es.
- Un espace d'expression libre (à la craie) : c'est le principe des Places aux enfants de permettre ce type de pratique sur l'enrobé.
- Un panneau sur l'histoire du quartier : il est possible de l'étudier dans le cadre d'une co-construction avec les habitant-es.

Complément apporté lors de la présentation : Le square sera ouvert également la nuit, c'est une ligne politique de la Ville pour l'ensemble des parcs, à quelques exceptions. Les parcs peuvent notamment être utilisés en période de canicule.

Les questions de circulation et stationnement

CORRESPOND AU PROGRAMME INITIAL DE LA VILLE, NOURRI LORS DE LA CONSULTATION :

- Une maîtrise du stationnement dans la rue Tanant : des places de stationnement sont supprimées dans la Place aux enfants. La maîtrise passe par les nouveaux usages et par l'aménagement qui ne permet pas le stationnement des véhicules (permet uniquement le passage des ayants-droit, dissuade l'entrée des véhicules et rend plus lisible les différents panneaux de circulation).
Complément apporté lors de la présentation : La police municipale est mobilisée pour contrôler régulièrement les places aux enfants.
- Une réduction de la circulation et de la vitesse par la création d'une zone de rencontre rue Tanant entre la rue Vercors et la rue Mayen avec une limitation de la vitesse à 20km/h et l'autorisation pour les piétons de circuler sur la chaussée et par un passage à sens unique de la rue après la première copropriété en entrée de rue et une chaussée rétrécie. Cette zone de rencontre contribuera à réduire la pratique du dépose-minute.
Compléments apportés lors de la présentation : La réduction de la circulation au sein de la Place aux enfants sera favorisée par une entrée dans la rue par un plateau et la vue d'arbres et de jeux qui donnent la perception de ne pas pouvoir continuer à circuler dans cette rue. De plus, la circulation ne se fera pas en ligne droite. Les arbres seront entourés et un totem Place aux enfants installé de manière visible. Il a été constaté lors de la phase d'expérimentation que les marquages de couleur au sol ne sont pas dissuasifs pour les automobilistes.
- Des équipements supplémentaires pour stationner les vélos.
Complément apporté lors de la présentation : Des arceaux supplémentaires, en plus de ceux présentés au stade de l'esquisse, seront installés, suite à la demande en réunion.
- Une place plus visible pour le camion pizza, pour que celle-ci ne soit pas occupée par d'autres véhicules (croix jaune au sol + panneau)
- La suppression du stationnement sur la placette côté rue du Vercors

NON RETENU :

- Un besoin de stationnement dans le quartier : Il n'y a pas de création de stationnement supplémentaire car le choix est fait d'apaiser et de reconquérir les espaces publics dédiés à la voiture.
- L'autorisation de tourner à droite pour les riverains ayant un garage dans la Place aux enfants : La mise à double sens de l'entrée de la Place aux Enfants ne présente plus d'intérêt avec l'aménagement de la zone de rencontre à sens unique, dans la portion comprise entre la rue Vercors et la rue Mayen (après la première copropriété rue Tanant qui peut sortir rue du Vercors). Les flux de véhicules pour sortir de l'îlot sont dirigés sur la Rue Diderot. Ce plan de circulation permet d'apaiser les flux au cœur des quartiers, en diminuant la circulation de transit.
- Une facilitation du dépose-minute en voiture rue Tanant : Le choix est fait de dissuader la pratique du dépose-minute pour des questions de sécurité par la réalisation d'aménagements qui réduisent la place pour les voitures.
- Une demande de réduction de la vitesse rue du Vercors par une végétalisation et la pose de ralentisseurs : Ces demandes se situent hors périmètre de projet. Un plateau traversant sera par contre aménagé à l'entrée de la rue Tanant, à l'intersection avec la rue du Vercors dans le cadre des travaux de la rue Colonel Tanant.

- Un coussin berlinois pour réduire la vitesse des voitures : Ce sont les aménagements et le gabarit de la voie rue Tanant qui joueront ce rôle. La volonté est de gommer tout ce qui a un caractère "routier" pour donner un caractère d'espace public piéton.
- Une piste bidirectionnelle sur Vercors et Esclangon : Ces demandes se situent hors périmètre de projet. Cependant une étude de faisabilité est prévue sur une bidirectionnelle sur la rue du Vercors.
- Une sécurisation de la traversée de la rue Diderot devant l'école : Cela sera mis en oeuvre quand la Métropole requalifiera la rue Diderot. *Compléments apportés lors de la présentation : Les traversées seront refaites dans le cadre du projet de réaménagement global qui inclura la création d'une piste à vélos, sous réserve des accords de la Métropole.*
- Une demande de borne ou barrière automatique : L'installation d'une borne est un aménagement onéreux, non fiable du point de vue de l'entretien (le matériel est vite détérioré et il est difficile d'avoir une maintenance efficace sur ces équipements). Une barrière avec une clé n'est pas un dispositif efficace vu le nombre d'ayants-droit susceptibles de circuler quotidiennement. Il n'est pas non plus retenu de mettre une barrière après l'entrée de la copropriété (sortie de garages) car cela suscite un sas de retournement des véhicules (dépose des enfants par exemple au plus proche de l'école) et accroît le danger. Cependant, une petite barrière trombone sera installée et ouverte en permanence. Elle pourra être fermée par exemple par l'école quand elle souhaite investir la rue pour une activité. La fermeture physique modulable est une solution facile à mettre en oeuvre.

Compléments apportés lors de la présentation :

L'espace laissé pour le passage des véhicules au sein de la place aux enfants répond à l'obligation d'un passage de 4m de largeur pour les véhicules de secours. Il n'était pas non plus possible de mettre cette rue en impasse car il aurait fallu créer une aire de retournement, compliquée dans le contexte de cette rue.

Le projet Place aux enfants comprend la sécurisation des abords des écoles mais aussi un travail de moyen terme sur les cheminements jusqu'aux écoles, qui devrait contribuer à réduire la pratique du dépose-minute dans les rues adjacentes, et les dangers engendrés par cette pratique.